



Fraude à la caisse d'allocations familiales

Par **feuille**, le **05/11/2015** à **13:27**

Bonjour,

J'ai gagné la somme de 18.299.70 € à la loterie. On m'a dit que ce n'était pas imposable alors je ne les ai pas déclarés à la CAF. Un contrôleur est passé et à tout découvert.

J'aimerais savoir si je vais faire de la prison et combien il va falloir que je rembourse à la CAF ? De plus, je vais me retrouver au chômage au mois de décembre car je suis licencié.

Merci.